

M 2971 Mieux favoriser l'apprentissage au sein des PME

Audition du 12 février 2024 devant la commission de l'environnement

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous remercions de nous entendre au sujet de ce projet.

L'apprentissage est une thématique centrale, tant pour l'UAPG que pour la FER Genève. Nos organisations, de nature patronale et donc en lien avec les métiers, délèguent des dizaines de représentants dans des structures actives dans le domaine de la formation professionnelle, en particulier les commissions officielles et l'organisation des cours interentreprises.

Nous ne pouvons que partager le souhait des motionnaires de valoriser cette voie professionnelle, qui est largement moins exploitée à Genève que dans d'autres cantons. Certes, notre économie particulièrement tertiaisée peut expliquer le moindre attrait pour ce type de formation, mais d'autres cantons ont un profil similaire, avec un taux de formation professionnelle plus élevé. Ce n'est donc vraisemblablement qu'une partie de la réponse. Et les chiffres démontrent qu'être détenteur d'un CFC est le garant d'une meilleure intégration dans le marché de l'emploi. L'apprentissage est donc bon économiquement, tant pour l'entreprise à qui il permet d'accéder à des compétences, qu'à la personne formée, qui trouve de l'emploi.

Le canton de Genève est tout à fait conscient du retard à rattraper dans ce domaine. Nous pouvons d'ailleurs nous réjouir des résultats de 2023, qui révèlent que les efforts pour augmenter le nombre de places d'apprentissage paient puisque l'on enregistre une augmentation de près de 10% des contrats signés et de 20% des places proposées. Par ailleurs, notre canton organise régulièrement un salon mettant en valeur les métiers, par le biais de la Cité des Métiers – l'expo, et propose durant toute l'année une cité des Métiers permanente, qui sert de vitrine à la formation professionnelle. Et sans dévoiler de grands secrets, Genève est retenue par la Suisse comme candidate pour organiser les EuroSkills en 2029, et sa candidature est en très bonne voie.

Cela étant précisé, venons-en à la motion et à ses invites.

Ce texte met en lumière d'éventuels problèmes avec l'OFPC. Si la perfection n'est certainement pas de ce monde et qu'il peut y avoir des problèmes ponctuels, l'expérience de nos associations reste positive et ne révèle pas de problèmes de dysfonctionnement avec l'OFPC. La collaboration avec cet office est bonne et

constructive au niveau associatif. Dans son lien direct avec les entreprises formatrices, et en particulier les PME, les sujets de la lourdeur administrative et de la réactivité sont récurrents.

Cela étant précisé, il est clair que de former un apprenti correspond à un engagement de l'entreprise, qui doit dégager du temps pour le jeune, et l'encadrer. Ce n'est pas évident pour toutes les structures, notamment pour les plus petites, qui ne disposent pas de service dédié. Cela peut l'être également pour le candidat à l'apprentissage, dans la mesure où il doit produire des documents qu'il n'a pas à fournir dans le cadre d'une formation générale. Cela s'explique sans doute, mais c'est un fait.

La première invite propose de revoir le Règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle C 2 05.01. Certes, les grandes entreprises sont mieux équipées que les PME pour répondre aux exigences administratives, mais c'est le cas de l'apprentissage comme bien d'autres domaines. Par ailleurs, si nous pouvons adhérer à cet objectif qui nous semble sain (la bureaucratie galopante devant être maîtrisée, dans l'apprentissage comme dans d'autres domaines), la motion est relativement discrète sur les mesures qu'elle vise véritablement. D'autant que certaines exigences relèvent du cadre fédéral et que la marge de manœuvre cantonale s'en trouve limitée. Nous ne pouvons donc nous prononcer sans comprendre ce que souhaitent exactement les motionnaires.

Concernant la seconde invite, demandant le concours de personnes retraitées comme commissaires d'apprentissage, nous pouvons vous confirmer que cela est déjà le cas et que certains prolongent leur engagement au-delà de l'âge de la retraite, en particulier dans la fonction de commissaire professionnel. Ce qui paraît plus problématique, ce serait de faire appel à des personnes qui n'ont plus de lien depuis un moment avec le marché du travail et l'apprentissage. Car cela pourrait se heurter à la réalité des métiers, qui évoluent très rapidement. La formation d'une personne il y a 40 ou 50 ans n'a plus rien à voir avec la réalité d'aujourd'hui. Nous ne sommes pas certains, dans ce contexte, que l'aide serait véritablement efficace. Elle pourrait même être source d'incompréhension, ce que nous devons éviter.

De plus, il nous apparaît important de clarifier la mission de commissaire qui a pour fonction d'encadrer la qualité de la formation comme intermédiaire entre l'employeur et son apprenti. Au cours de ces dernières années, la mission des commissaires d'apprentissage a fortement évolué vers l'encadrement qualitatif de la formation vis-à-vis de l'entreprise (Carte Qualité) au détriment, selon nous, d'une proximité vis-à-vis de l'apprenti.

La notion de « parrain » ou de « mentor » de formation a fortement diminué, ce qui peut engendrer des problèmes en particulier pour les petites entreprises ne disposant pas d'un département de ressources humaines.



En conclusion, nous estimons que la motion part d'une bonne intention, qui est celle de favoriser l'apprentissage. Mais elle n'aborde la question que par un bout de la lorgnette, à savoir la difficulté de certaines entreprises de faire face aux charges administratives. Il existe sans aucun doute des freins à l'apprentissage : choix politiques, position des parents, des jeunes, des entreprises, etc., et il convient de les identifier pour « booster » la formation professionnelle dans notre canton. Des mesures ont déjà été prises, des projets en cours pourront en partie répondre à la préoccupation qui nous occupe, mais le chantier reste important.

En vous remerciant

Frank Sobczak

Stéphanie Ruegsegger

Directeur Formation, FER Genève

Secrétaire permanente